

SUIVI DES MEDIANES PAR LES DSRP

BORNES MEDIANES 2022

Médianes $\leq 0,75$	Imposer aux échographistes de suivre une formation DPC sur l'échographie du premier trimestre organisée par un des deux OAP DT21 (CFEF et CNGOF). A l'issue de ce DPC, ils devront revalider une analyse des pratiques
Médianes $> 0,75$ et $< 0,85$	Inciter les échographistes à suivre un DPC ; leur imposer s'ils ne répondent pas à deux sollicitations et/ou ne s'améliorent pas
Médianes $\geq 0,85$ et $\leq 1,10$	Pas de nécessité de demander d'action d'amélioration
Médianes $> 1,10$	Situation à étudier au cas par cas avec la Commission d'Evaluation T21 du DSRP ; les inciter à suivre un DPC si leur médiane ne peut être expliquée par une activité d'échographie diagnostique
< 30 échographies	Situation à étudier au cas par cas avec la Commission d'Evaluation T21 du réseau